

Adresse du conseil général de la commune de Parai (Saône-et-Loire) invitant la Convention de rester à son poste, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Parai (Saône-et-Loire) invitant la Convention de rester à son poste, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 371;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23025_t1_0371_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

l'époque de l'établissement des atteliers, le prix de nos journées étoit bien supérieur de celui actuel, et les denrées 2/3 moins chères.

2) Nous vous observons aussi que, vu le mauvais tems et l'éloignement des domiciles de beaucoup d'entre nous, il nous sera difficile de venir l'hiver prochain à 6 heures du matin; nous désirons être traités comme le dernier, c'est-à-dire, de commencer nos travaux avec le jour.

3) Nous réclamons la sagesse de votre comité de salut public pour l'ouverture des atteliers aux heures de repas; car, comme nous venons de vous observer cy-dessus que beaucoup d'entre nous ayant leur domicile éloigné de l'atelier sont, par cette raison, obligés de porter sur eux leur nourriture qu'ils désirent manger sur leur établi, ne pouvant entrer dans aucun lieux sans leur occasionner les dépenses que ne leur permet pas leur salaire.

4) Enfin nous espérons toujours sur les promesses que nous ont fait les représentants du peuple relativement aux malades, lesquelles cependant ont été sans effets jusqu'à présent. Vive la République et la Convention.

Pour nos camarades, SANGNIER, CHANTRAU, GERARDIN, RICHARD, GUYOT, QUIOPPA, PIERRAR, TASSÉ, DLAVILLE, BRETON, PEPIN, CUPPER, BRO-
CHONS

[et 3 signatures illisibles].

Renvoi au comité de salut public (1).

u

Les employés de l'administration du départ^{ment} d'Indre-et-Loire à la Conv.; Tours, 12 therm. II](2).

Législateurs,

La République, encore une fois sauvée par votre énergie, vous doit de nouveaux éloges. Pour nous, pleins d'admiration de l'attitude fière et courageuse que vous venez de tenir, dans un mouvement excité par des scélérats, que la loi vient justement d'atteindre, nos vœux les plus chers, se reportant vers la chose publique, sont que, constamment attachés à elle, vous exterminiez jusqu'au dernier des traîtres qui oseroit tenter sa perte. Vive la République, vive la Montagne !

DELMAS, J.J. GOUBEAU, PORTIER, P^{re} F^{ois} LE ROUX, CROUZET, ANTOINE, AUGENDAU, Jan F. SOURISSE, VOYER le je, LUSSEAU, DURAND, TIFFE-NEAU, CAILLAULT, DUHOURD-DARGY, GIRAULT le jeune, GÉRARD, MORAY, HÉRON, BOUCHET, BO-DIN-GROLIERE, ESNAULT, BODIN le j^e

[et une signature illisible].

v

[Le conseil g^{ral} de la comm. de Parai(1) à la Conv.; s.d.](2).

Législateurs,

Instruits par l'expérience, nous ne vanterons que la mémoire des grands hommes, et, dès aujourd'hui, nous ajournons toute appologie jusqu'après la mort du héros.

Si les traîtres peuvent abandonner leurs projets liberticides par la punition de leurs semblables, ils viennent de recevoir une belle leçon. Puissent-ils en profiter !

La Convention nationale, et rien que la Convention nationale, sera notre point de ralli[e]ment, et le seul centre autour duquel nous voulons tourner.

Chargés par les Français d'établir leur liberté sur des bases inébranlables, restez à ce poste brillant même par ses dangers. Achevez votre carrière, et que votre dernier œuvre soit un décret de mort contre quiconque chercheroit encore à usurper la puissance que le peuple ne veut et ne peut que déléguer.

L'exemple est le premier des maîtres. Instruits par vous, nous saurons mourir, s'il le faut, au poste où la confiance nous a placé[s]; et, au nom de nos concitoyens, furieux d'avoir été trompés, nous jurons de vous faire de nos corps un rempart dont les débris pourroient encore faire pâlir et reculer les tirans.

BOUILLER (*maire*), BIDAUD (*agent nat.*), DEVOST (*off. mun.*), PRUST père (*notable*), JEUNET (*off. mun.*), ROUT (*notable*), SATELLE (*notable*), DESFORGES (*notable*), GRUEBES (*notable*), BES (*notable*), TOUZED (*off. mun.*), DARGAUD (*greffier*).

w

[La sté popul. de la comm. de Parai à la Conv.; 14 therm. II](3).

Ils ont vécus, les scélérats, les traîtres qui vouloient asservir leur païs; la vengeance nationale les a précipités dans la nuit du tombeau. Ainsi périront tous les ennemis du peuple ! que ce terrible exemple aprenne à l'univers que les Français n'ont pas brisés leurs chaînes pour en recevoir de nouvelles.

Représentants du peuple, par votre sagesse, par votre courage, vous vous êtes montrés dignes de lui; vous avés défendus au peril de vos vies la cause de la liberté. Mais si, malgré vos efforts, l'ambition, la cabale, l'intrigue eussent été victorieuses, leur bonheur eût été de courte durée; les sociétés populaires, qui n'ont pas jurées en vain de vivre libres ou de mourir, seroient debout, et la liberté seroit de nouveau triomphante.

(1) Ci-devant Paray-le-Monial, Saône-et-Loire.

(2) C 313, pl. 1 246, p. 23. Mention dans Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 315, pl. 1 264, p. 32. Mention dans Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).

(1) Mention marginale, signée Bar.

(2) C 315, pl. 1 264, p. 15. Mention dans Bⁱⁿ, 29 therm. (2^e suppl^l).